

# **RAPPORT MUNICIPAL N° 11**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques « Pour une politique rationnelle du parc automobile »**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport au postulat intitulé « Pour une politique rationnelle du parc automobile » de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, daté du 29 février 2016.

Le postulat demandait de traiter les points suivants :

- Etablir une gestion centralisée de l'ensemble de la flotte des véhicules de tourisme, vans, minibus et camionnettes en tout genre (de 3.5 t. maximum) afin de mutualiser la flotte ;
- Regrouper toute la flotte actuelle dans cette nouvelle structure de gestion ;
- Que la gestion soit faite de sorte à offrir aux services une mise à disposition des moyens motorisés selon les mêmes principes de celle aujourd'hui utilisée pour la réservation d'une salle de conférence ;
- D'uniformiser progressivement la flotte des véhicules (selon les catégories) pour une gestion facilitée ;
- D'étudier une localisation décentralisée des véhicules ;
- De mettre en place une politique sur l'usure (kilométrage) qui justifie son remplacement ;
- Que cette gestion soit confiée aux services généraux de la ville.

## **2. Pratiques actuelles**

---

Depuis 2011, les demandes de crédits pour le remplacement ou l'acquisition de véhicules se font déjà de façon centralisée, dans un préavis commun porté par le Service de l'administration générale (SAG). La Déléguée à l'énergie et au développement durable (DEDD) accompagne les services dans l'application de critères sociaux et environnementaux lors de l'évaluation des offres et réunit l'ensemble des demandes justifiées afin d'établir un préavis.

Les services demandeurs sont, pour leur part, responsables d'argumenter les raisons d'un remplacement ou le besoin d'acquisition de nouveaux véhicules, en tenant compte toutefois d'une durée de renouvellement harmonisée depuis 2012 à la demande de notre Autorité.

Actuellement, plusieurs services possèdent chacun une flotte de véhicules localisée sur leur site excentré. Il s'agit principalement des services suivants : Espaces verts et forêts (EVF), Services Industriels (SI), Travaux, environnement et mobilité (TEM) et Sport, manifestations et maintenance (SMM).

Aucune gestion centralisée des véhicules communaux n'est actuellement réalisée en raison de la localisation excentrée et éloignée des différents sites sur le territoire communal.

De plus, les besoins spécifiques de certains services en matière de véhicules propres à leurs métiers (tondeuse à gazon, véhicules comprenant de l'outillage spécifique au service, etc.) rendent la mutualisation difficile à appliquer. Cette pratique est donc actuellement très ponctuelle, selon les disponibilités et l'adaptabilité des véhicules, ainsi que les besoins des services demandeurs.

Par ailleurs, l'Administration ne dispose pas à ce jour de vision globale de tous les déplacements professionnels réalisés avec les véhicules communaux et avec les véhicules personnels utilisés dans le cadre professionnel. Seul un relevé kilométrique et des carburants est actuellement effectué par les services concernés, puis synthétisé par EDD dans le cadre des indicateurs relatifs à l'audit Cité de l'énergie.

Actuellement, aucun critère basé sur l'usure des véhicules n'est appliqué pour motiver le remplacement des véhicules de service, si ce n'est le coût d'exploitation, pour certains d'entre eux.

### **3. Plan de mobilité de l'Administration communale**

---

Consciente que la mobilité représente un enjeu de plus en plus important pour les collaborateurs de l'Administration, la Municipalité a décidé en 2007 d'établir un plan de mobilité pour ses propres employés, dont la gestion et la mise en œuvre des mesures ont été confiées à l'Office de la mobilité.

Ces mesures visent à optimiser les déplacements pendulaires et professionnels en tenant compte de l'ensemble des modes de transports utilisés au sein de l'Administration. La mesure N°10 du plan de mobilité communal (33 mesures au total) traite de la question des véhicules de service. Elle prévoit le respect de critères en cas d'acquisition et de remplacement des véhicules de service et se traduit par :

*« Lors de tout achat de nouveau véhicule ou remplacement d'ancien véhicule de service, le service demandeur procède à une évaluation, présentée à la Municipalité, à l'aide des outils d'évaluation fournis par l'Office de la mobilité :*

- *Examen d'alternatives à l'achat : amélioration du taux d'utilisation d'autres véhicules, Mobility Business CarSharing, transports publics, scooter ou vélo électriques.*
- *Définition des exigences : transport d'objet encombrant, distances à parcourir, puissance, etc.*
- *Pour les voitures, en principe choix d'une voiture à gaz, à l'aide de l'EcoMobiListe ATE et/ou le Catalogue TCS/SuisseEnergie.*
- *Pour les scooters, en principe choix d'un scooter électrique si les exigences le permettent.*

*D'éventuels véhicules partagés par plusieurs services peuvent être réservés en ligne. »*

Cette mesure n'a, pour l'instant, pas été mise en œuvre dans le plan de mobilité de l'Administration communale en raison d'un manque de ressources humaines à l'Office de la mobilité pour assurer la gestion du système de partage du parc automobile.

La proposition de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques reflète les objectifs de la mesure N° 10 du plan de mobilité et devra être traitée en ce sens. Ainsi, une étude sera menée dès 2017, dans le cadre de la révision du plan de mobilité de l'Administration communale actuellement en cours, pour répondre aux différents points soulevés par le postulant.

### **4. Proposition de mise en œuvre**

---

Le plan de mobilité de l'Administration communale est révisé tous les 4 ans dans le but d'adapter les mesures aux besoins des collaborateurs.

Déjà révisé en 2012 et actuellement en cours de révision, ce plan présentera des mesures d'optimisations, qui seront proposées à votre Conseil sous la forme d'un rapport municipal détaillé d'ici le mois de novembre prochain.

Ainsi, nous proposons que l'étude relative à la gestion centralisée du parc de véhicules communaux soit intégrée aux mesures d'optimisation du plan de mobilité communal.

### **Audit du parc de véhicules**

Afin de pouvoir obtenir une vision globale du parc de véhicules, le Service travaux, environnement et mobilité propose de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'ingénieurs spécialisé en technique automobile à définir, ayant réalisé des audits de véhicules pour plusieurs collectivités publiques.

Des pistes d'optimisation pourront être trouvées à la suite d'un audit comprenant :

- l'évaluation du parc actuel (analyse de l'état et de l'utilité des véhicules par rapport à leurs activités et leur environnement) ;
- l'établissement d'une stratégie de renouvellement avec budget lissé sur 10 ans permettant des achats groupés et une uniformisation de la flotte ;
- une proposition de mise en place d'une structure interne de mise à disposition des véhicules.

Sur la base du nombre de véhicules communaux motorisés immatriculés (env. 90) et de la typologie du parc de l'administration communale, l'audit pourrait se dérouler sur quatre mois pour un montant d'environ CHF 30'000.-.

Des réflexions et les actions qui en découleront démarreront dès 2017 permettant ainsi d'aboutir à une vision plus globale des déplacements professionnels.

Il sera par ailleurs nécessaire d'impliquer tous les services de l'Administration dans cette démarche afin de cerner leurs besoins et d'évaluer la pertinence du principe de mutualisation des véhicules de service.

Nous tenons néanmoins à rendre attentif votre Conseil quant à la difficulté de mettre en place un système centralisé de gestion des véhicules de service, notamment pour les sites excentrés mais également en raison des besoins plus spécifiques de certains métiers qui rendent les véhicules aménagés difficilement interchangeable,

Pour les Services de l'Administration localisés sur la place du Château, cette mutualisation fonctionne très bien depuis 2009 grâce au véhicule Mobility, réservé la journée pour les différents Services de la place du Château et pour le Musée du Léman, ainsi qu'aux 4 vélos à assistance électriques (VAE) et au scooter également à disposition des Services localisés au centre-ville.

## **5. Conclusion**

---

Le postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier Jaques a permis de relancer les réflexions sur l'optimisation de la gestion du parc de véhicules de l'Administration communale.

Cette problématique est d'ores et déjà incluse dans le cadre de la révision du plan de mobilité de l'Administration communale mais n'a pas encore été mise en œuvre en raison d'un manque de ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le bon suivi de cette mesure.

Dans le cadre de la révision du plan de mobilité de l'Administration communale réalisée cette année, il est prévu d'effectuer un audit en 2017, qui permettra d'évaluer la pertinence de la mise

## **NYON · RAPPORT N° 11 AU CONSEIL COMMUNAL**

en place d'une gestion centralisée des véhicules de service mais également de la possibilité d'uniformiser progressivement le parc de véhicule tout en respectant une politique d'usure (kilométrique) avant tout remplacement. Ce dernier nous permettra de répondre précisément aux demandes soulevées par Monsieur le Conseiller communal Yves Gauthier Jaques dans son postulat.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal N° 11 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, concernant la mise en place d'une politique rationnelle du parc automobile en Ville de Nyon.

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :** de prendre acte du rapport municipal N° 11 valant réponse au postulat « Pour une politique rationnelle du parc automobile en ville de Nyon » de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, daté du 29 février 2016.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 juillet 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia

## **Annexes**

---

- Postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques

### **1<sup>ère</sup> séance de la commission**

|                     |  |
|---------------------|--|
| Municipale déléguée | Mme Roxane Faraut Linares                                    |
| Date                | Mercredi 21 septembre 2016 à 19h15                           |
| Lieu                | Pl. du Château 3, 3 <sup>e</sup> étage – Salle des maquettes |

## **«Pour une politique rationnelle du parc automobile en Ville de Nyon»**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les conseillers,

Chaque année, la Municipalité dépose un préavis pour l'acquisition de véhicules en tous genres. De la tondeuse à gazon au camion, c'est un ballet d'équipement motorisé aussi utile que nécessaire au bon fonctionnement des services.

Cela représente plus de 109 immatriculations réparties dans l'ensemble des services de la Ville.

La politique d'achats regroupés a été mise en œuvre par la municipalité depuis le dépôt du préavis 30/2012. Selon les critères ci-dessous (repris dans le préavis 30/2012), le cycle de remplacement va de 2 à 20 ans selon le type et le genre d'équipement.

- voiture de tourisme 8 ans
- voiture VAN 8 ans
- 4x4 type Jeep 10 ans
- camionnette carrossée 3.5 t. 12 ans
- camionnette pont 3.5 t. 12 ans
- camionnette carrossée 7.5 t. 12 ans
- camionnette pont 7.5 t. 12 ans
- minibus 8 ans
- scooter 5 ou selon état/km.
- cyclomoteur 5 ou selon état/km.
- chariot élévateur 15 ans
- compresseur 20 ans
- véhicule d'intervention Police 2 ans

Les véhicules de tourisme, VAN, minibus et camionnette en tous genres (de 3.5 t. maximum), ont un cycle de remplacement qui va de 8 à 12 ans. Quelque qu'en soit l'état général et le nombre de kilométrage dudit véhicule.

Même si quelques règles sont imposées comme les exigences environnementales, norme en vigueur, etc. chaque service est libre de choisir le véhicule qui lui convient au mieux.

Considérant que cette manière de faire est certainement louable pour des services qui nécessitent un équipement motorisé spécifique au bon fonctionnement, cela requiert une révision sur le fond de la politique d'acquisition et de gestion pour une catégorie de véhicules.

Avec le recul (depuis 2012), force est de constater que les demandes, qui en découlent, ne font que mettre en évidence un manque de gestion centralisée de la flotte de véhicules de transport en tous genres.

A ce jour, la Ville se retrouve avec un parc hétérogène de voitures et de camionnettes qui nécessite un entretien approprié aux spécificités de chacun des modèles ou marques. Sans compter une utilisation disparate entre services.

Nous constatons depuis les trois dernières années des demandes de service pour acquérir un véhicule, parfois onéreux mais, certes nécessaire, avec une justification très parcellaire quant à son usage.

Et de constater que le silotage de la flotte des véhicules par service ne fait que renforcer une utilisation très relative de ce parc.

Ayant siégé à plusieurs des préavis traitant du sujet, je ne peux que constater à quel point il y a un manquement dans la manière de gérer le parc des véhicules. La justification dans l'utilisation de véhicules avec une moyenne de 6'000 km (juste un exemple parmi d'autres) par année n'encourage pas les commissaires à soutenir la demande. Même si cela reste compréhensible sur le fond de la demande.

La Ville finit par avoir la dotation d'une flotte de véhicules complètement disparate, avec certainement une velléité entre services à ne pas vouloir confier à un autre service « son » véhicule, le temps d'une mission.

Le postulant demande à la municipalité de présenter une étude qui comporte les points suivants :

1. Étudier une gestion centralisée de l'ensemble de la flotte des véhicules de tourisme, VAN, minibus et camionnette en tout genre (de 3.5 t. maximum) afin de mutualiser la flotte.
2. Regrouper toute la flotte actuelle dans cette nouvelle structure de gestion.
3. Que la gestion soit faite de sorte à offrir aux services une mise à disposition des moyens motorisés selon les mêmes principes de celle aujourd'hui utilisée pour la réservation d'une salle de conférences.
4. Uniformiser progressivement la flotte des véhicules (selon les catégories) pour une gestion facilitée.
5. Étudier une localisation décentralisée des véhicules.
6. La mise en place d'une politique sur l'usure (kilométrage) qui justifie son remplacement.
7. Que cette gestion soit confiée aux services généraux de la ville.

Je vous demande, monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de renvoyer le présent postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Meilleures salutations

Yves Gauthier-Jaques  
Yara Barrense-Dias  
Béatrice Enggist  
Giovanni Alessandro  
Alex Braunwaldwer  
Dominique Karlen  
Sadik Krasniki  
Olivier Monge